

CATANA group

CATANA GROUP annonce la mise en place d'un financement obligataire flexible d'un montant maximum de 3,8 millions d'euros sur 3 ans, destiné à accompagner son développement dans la durée

- **Emission programmée d'obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions (OCABSA) pour un montant maximum de 3,8 millions d'euros sur 3 ans ;**
- **Engagements de souscription des OCABSA par un fonds géré par la société d'investissement BRACKNOR ;**
- **Ce financement obligataire pourra être complété par une augmentation de capital maximum de 7,6 millions d'euros via l'exercice des BSA attachés aux OCA (BSA exerçables pendant 5 ans).**

CATANA GROUP (ISIN FR0010193052 – CATG), société spécialisée dans la conception, la construction et la commercialisation de navires de plaisance haut de gamme, annonce avoir émis ce jour, dans le cadre d'une opération de placement privé, 100 obligations convertibles en actions (« **OCA** ») d'un montant nominal de 10.000 euros chacune, représentant un montant nominal total d'emprunt obligataire d'un million d'euros (constituant la première tranche de l'emprunt obligataire global), assorties de bons de souscription d'actions (« **BSA** »), (les OCA et les BSA ensemble, les « **OCABSA** »).

Ces OCABSA de la première tranche ont été intégralement souscrites par le fonds Bracknor Fund Ltd (l'« **Investisseur** ») dans le cadre du placement privé.

La possibilité d'émettre 280 OCABSA supplémentaires, en quatre tranches de 70 OCABSA d'un montant nominal de 10.000 euros chacune, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de l'Investisseur, sera présentée pour autorisation des actionnaires lors de la prochaine assemblée générale mixte des actionnaires devant se réunir le 22 février 2016.

A cette occasion, il sera proposé aux actionnaires de la Société de choisir entre deux résolutions alternatives. La seconde tiendrait compte de la préférence exprimée par Bracknor Fund Ltd que la Société conserve un actionnariat de référence familial. Elle intégrerait ainsi un droit pour Financière Poncin, actionnaire de référence de la Société, de se voir immédiatement cédée par l'Investisseur la moitié des BSA attachés aux OCA supplémentaires, au prix unitaire de 0,04€ (prix tenant compte notamment des paramètres de liquidité de la Société)¹. Cette option permettrait ainsi de réduire l'effet dilutif de l'opération *in fine* pour Financière Poncin au résultat de l'exercice éventuel de l'autre moitié des BSA conservés par l'Investisseur. Il est précisé que Financière Poncin, actionnaire indirectement intéressé à une telle opération mais dont la présence est nécessaire pour que le quorum soit réuni, « neutralisera » son influence sur le vote de la résolution prévoyant une telle rétrocession de BSA en votant favorablement à hauteur des deux tiers de ses droits de vote et en s'abstenant à hauteur du tiers de ses droits de vote.

¹ Selon le modèle Black & Scholes, sur la base d'un cours de clôture au 7 janvier 2016 de 0,71€, d'un prix d'exercice de 0,72€, d'une période d'exercice de 5 ans et d'un taux sans risque de 0,038% (OAT 5 ans) au 7 janvier 2016, les BSA ont une valeur théorique comprise entre 0,20 € et 0,30 € en fonction des paramètres de volatilité retenus sur différentes périodes au cours des 12 derniers mois.

Compte tenu des 280 OCABSA supplémentaires qui seront éventuellement émis, le montant nominal total de l'emprunt obligataire pourrait ainsi atteindre un maximum de 3,8 millions d'euros.

Olivier Poncin, PDG de CATANA GROUP, déclare : *«Disposant désormais d'une belle perspective de croissance avec les bons résultats commerciaux des gammes CATANA et BALI, nous sommes heureux d'annoncer la mise en place de ce partenariat financier avec le groupe d'investissement BRACKNOR qui nous permettra de financer efficacement cette croissance et consolider ses effets sur notre rentabilité au cours des prochaines années. Dans le cadre de cette opération génératrice de BSA, je proposerai à l'AGE du 22 février 2016 une résolution visant à permettre à Financière Poncin d'acquiescer immédiatement la moitié des BSA qui seront émis afin de permettre à la famille fondatrice de poursuivre son soutien au groupe et de conserver son statut d'actionnaire familial de référence».*

Pierre Vannineuse, CEO de BRACKNOR CAPITAL LTD et gestionnaire du fonds BRACKNOR FUND LTD commente : *« Ce partenariat entre BRACKNOR et le groupe CATANA arrive à point nommé afin de soutenir la forte dynamique de croissance du groupe, engagée par la diversification de son catalogue ainsi que par un renforcement nécessaire des fondamentaux».*

Aboudi Gassam, Chairman et Président du Comité d'investissement de BRACKNOR et Vice-Président en charge du Business Development du MS GROUP déclare : *«BRACKNOR est heureux de soutenir CATANA Group dans sa stratégie de développement de la nouvelle gamme, BALI, plus accessible et lui permettant de s'adresser à un marché plus large et porteur de croissance.».*

Objectifs de l'opération

L'émission des OCABSA vise à renforcer la structure financière de CATANA GROUP pour soutenir dans la durée la dynamique de croissance des ventes de bateaux neufs, générée par la gamme CATANA et la nouvelle gamme BALI, et consolider les effets de cette croissance sur la rentabilité du groupe.

Cadre juridique de l'opération

L'Assemblée Générale Mixte qui s'est tenue le 19 février 2015 a délégué au Conseil d'administration de CATANA GROUP, aux termes de ses 2^{ème} et 4^{ème} résolutions, ses compétences à l'effet de procéder à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de l'Émetteur par voie d'offre au public ou bien de placement privé notamment auprès d'investisseurs qualifiés.

Au cours de sa réunion en date du 8 janvier 2016, le Conseil d'Administration, faisant usage de la délégation de compétence conférée aux termes des 2^{ème} et 4^{ème} résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 19 février 2015, a approuvé le principe d'émettre des OCABSA, pour un montant maximum de 1.000.000 euros, et a délégué tous pouvoirs au Président directeur général pour mettre en œuvre cette opération.

Le 8 janvier 2016, le Président directeur général a décidé d'émettre 100 OCABSA au profit de l'Investisseur.

La possibilité d'émettre, au cours des 36 prochains mois, 280 OCABSA supplémentaires, en quatre tranches de 70 OCABSA d'un montant nominal de 10.000 euros chacune, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de l'Investisseur, sera présentée pour autorisation des actionnaires lors de la prochaine assemblée générale mixte des actionnaires devant se réunir le [22] février 2016.

Sur la base de cette autorisation, le Conseil d'Administration aura alors la faculté d'émettre successivement quatre tranches supplémentaires d'OCABSA d'un montant nominal total de 700.000 euros chacune, à sa seule discrétion, sous réserve de la satisfaction de certaines conditions.

- Principales caractéristiques des OCA

Les OCA seront émises au pair, soit 10.000 euros chacune, ne porteront pas intérêt et auront une maturité de 18 mois à compter de leur émission.

Les OCA pourront être converties en actions à la demande du porteur, à tout moment, selon la parité de conversion déterminée par la formule ci-après, étant précisé que les OCA non converties arrivées à échéance seront automatiquement converties en actions :

$$N = Vn / P$$

« **N** » : correspondant au nombre d'actions ordinaires nouvelles CATANA GROUP à émettre sur conversion d'une OCA ;

« **Vn** » : correspondant à la créance obligataire que l'OCA représente (valeur nominale d'une OCA) ;

« **P** » : correspondant à 90% du cours moyen pondéré par les volumes de l'action CATANA GROUP (tel que publié par Bloomberg) sur les trois jours de bourse précédant immédiatement la date d'envoi d'une notice de conversion, sans pouvoir cependant être inférieur à la valeur nominale d'une action CATANA GROUP (soit 0,50 euros à la date des présentes).

Les OCA, qui seront cessibles sous certaines conditions, ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un marché financier.

- Principales caractéristiques des BSA

Le nombre de BSA à émettre à l'occasion de chaque émission d'OCA auxquelles ils seront attachés sera tel que, multiplié par le prix d'exercice des BSA (déterminé dans les conditions définies ci-après), le montant ainsi obtenu soit égal au double du montant nominal d'une OCA, soit 20.000 euros.

Les BSA seront immédiatement détachés des OCA et seront librement cessibles à compter de leur émission.

Ils pourront être exercés à compter de leur émission pendant 5 ans (la « **Période d'Exercice des BSA** »).

Chaque BSA donnera le droit à son porteur, pendant la Période d'Exercice des BSA, de souscrire une action nouvelle CATANA GROUP (sous réserve d'ajustements éventuels).

Le prix d'exercice des BSA détachés sera égal à 110% du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action CATANA GROUP (tel que publié par Bloomberg) sur les quinze jours de bourse précédant l'émission de la tranche donnant lieu à l'émission des OCA desquelles les BSA sont détachés.

Les BSA ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un marché financier.

Actions nouvelles résultant de la conversion des OCA ou de l'exercice des BSA

Les actions nouvelles émises sur conversion des OCA ou sur exercice des BSA porteront jouissance courante. Elles auront les mêmes droits que ceux attachés aux actions ordinaires existantes de CATANA GROUP et feront l'objet d'une admission sur Euronext Paris sur la même ligne de cotation (ISIN FR0010193052).

CATANA GROUP tiendra à jour sur son site un tableau récapitulatif des OCA, des BSA et du nombre d'actions en circulation.

Engagements de l'Investisseur

Jusqu'à la plus tardive des deux dates entre (i) la fin de la période d'engagement de 36 mois et (ii) la conversion et/ou le remboursement de toutes les OCA en circulation, l'Investisseur s'engage :

- à informer CATANA GROUP, sur une base régulière, du nombre d'actions détenues par l'Investisseur et ses affiliés ;
- à ce que l'Investisseur et ses affiliés ne détiennent à aucun moment plus de 12% du nombre d'actions composant le capital social de CATANA GROUP (sauf accord préalable de CATANA GROUP, lequel sera conditionné en tout état de cause au franchissement à la baisse dudit seuil de 12% dans un délai maximum de dix jours de bourse) ; et
- à ne pas céder ou conclure un accord en vue de céder, à un même investisseur ou groupe d'investisseurs, plus de 5% du capital social de CATANA GROUP par voie de cession de bloc (sauf accord préalable de CATANA GROUP).

Incidence théorique future de l'émission des OCABSA (sur la base du cours de clôture du 7 janvier 2016, à savoir 0.71 euros)

A titre indicatif, l'incidence de l'émission de la totalité des OCABSA serait la suivante :

- Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres par action (sur la base des capitaux propres consolidés (part du Groupe) au 31 août 2015 et du nombre d'actions composant le capital social de CATANA GROUP au 7 janvier 2016

Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres par action	Quote-part des capitaux propres par actions (en euros)*	
	Base non diluée	Base diluée**
Avant émission des actions nouvelles provenant (i) de la conversion des OCA et (ii) de l'exercice des BSA	0.60	-
Après émission d'un maximum de 5 946 793 actions nouvelles résultant de la conversion de l'intégralité des OCA	0.61	-
Après émission d'un maximum de 5 946 793 actions nouvelles résultant de la conversion de l'intégralité des OCA et d'un nombre maximum de 10 555 554 actions nouvelles résultant de l'exercice de l'intégralité des BSA	0.64	-

* : les capitaux propres consolidés de CATANA GROUP au 31 août 2015 s'élèvent à 14,624 k€

** : il n'existe aucun autre instrument dilutif à la date des présentes

- Incidence de l'émission sur la participation d'un actionnaire détenant actuellement 1% du capital social de CATANA GROUP :

Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire	Participation de l'actionnaire (en %)	
	Base non diluée	Base diluée*
Avant émission des actions nouvelles provenant (i) de la conversion des OCA et (ii) de l'exercice des BSA	1	-
Après émission d'un maximum de 5 946 793 actions nouvelles résultant de la conversion de l'intégralité des OCA	0.80	-
Après émission d'un maximum de 5 946 793 actions nouvelles résultant de la conversion de l'intégralité des OCA et d'un nombre maximum de 10 555 554 actions nouvelles résultant de l'exercice de l'intégralité des BSA	0.60	-

* : il n'existe aucun autre instrument dilutif à la date des présentes

Avertissement

Cette opération n'a pas donné lieu à un prospectus soumis au visa de l'AMF.

A propos de BRACKNOR

Bracknor Capital LTD est le gestionnaire de placements du fonds commun de placement privé Bracknor Fund LTD. Le mandat de Bracknor Capital LTD est d'investir à l'échelle globale en fonds propres dans les PME qu'il considère comme ayant un avantage compétitif unique et porteuses de croissance à court et long terme et ce, afin de permettre à ces sociétés de se financer de manière compétitive pour des besoins de croissance et/ou de fonds de roulement.

BRACKNOR, au travers de son Chairman Mr Aboudi Gassam, est supporté par le groupe saoudien MS group (Jeddah) - <http://mscc.com.sa> - qui vise à proposer des opportunités et partenariats de développement significatifs aux sociétés que BRACKNOR possède en portefeuille notamment dans les pays membre du Conseil de Coopération du Golfe (GCC). Site web: www.bracknor.com

Contact BRACKNOR

info@bracknor.com

A propos de CATANA Group

CATANA Group est spécialisé dans la conception, la construction et la commercialisation de navires de plaisance.

CATANA Group est coté sur le compartiment C d'Euronext Paris

Code ISIN : FR0010193052 - Code Reuters : CATG.PA - Code Bloomberg : CATG.FP

Société de bourse : Kepler

Contacts :

CATANAGroup

CATANA Group

David ETIEN – Directeur Financier

d.etien@groupeponcin.com

Tel : 05 46 00 87 41



æ Aelium
Finance et Communication

AELIUM FINANCE

Jérôme GACOIN

jgacoin@aelium.fr

Tel : 01 75 77 54 65